
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
USAGE CONDITIONNEL**

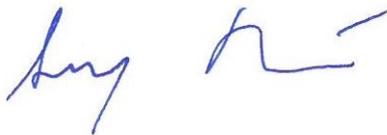
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. La demande d'usage conditionnel décrite ci-dessous relativement au *Règlement sur les usages conditionnels 2009-U58* et ses amendements, sera étudiée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 27 août 2024, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2024-0146	400, chemin du Mont-Catherine	Vc-821	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser l'usage d'établissement d'hébergement touristique de type « bâtiments insolites », par l'installation de 2 yourtes offrant un service d'hébergement pour des séjours de courte durée (31 jours et moins) sur le lot 6 240 823 du cadastre du Québec à l'intérieur de la zone Vc-821.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 août 2024.



Anny Després, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Assemblée publique de consultation sur une demande d'usage conditionnel

Je soussignée, Anny Després, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, atteste que j'ai publié une copie de l'avis ci-contre le 9 août 2024, en conformité avec l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le *Règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics* édicté selon l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes* par affichage au bureau de la Ville (dans le hall de l'hôtel de ville) et sur le site Internet de la Ville.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation à Sainte-Agathe-des-Monts, ce 9 août 2024.



Anny Després, greffière adjointe